



## Ma grd mere a regler les obseques de mon pere ....

Par **sotaly**, le **06/05/2008** à **20:43**

et contre toute attente elle s'est renseignée à la sécurité sociale elle sait que je vais toucher le capital décès équivalent à 3 mois de salaire de mon père (son fils) et aujourd'hui elle me demande de lui reverser le capital décès a-t-elle le droit?

quel recours puis-je avoir ? j'ai un dossier de surendettement j'ai un CDI mais je gagne le SMIC je paie un loyer sans parler du loyer de mon papa pour avril ses factures surtout qu'elle a réglé la facture des obsèques mais me dit qu'il faut que je la rembourse quelle obligation ai-je ?

et si mes grands-parents décèdent devrais-je aussi régler leurs obsèques alors qu'ils ont encore un fils cadre supérieur ?

merci

Par **Visiteur**, le **07/05/2008** à **00:11**

Bonsoir,

Si votre Grand-Mère a payé les obsèques parce que vous mêmes ne pouviez le faire, il est assez logique qu'elle vous en demande le remboursement, sachant que normalement, ils sont à la charge des descendants du défunt.

Cordialement.